Envoyé en préfecture le 20/05/2020

Reçu en préfecture le 20/05/2020

Affiché le

ID: 033-253306310-20200505-2020\_01\_18-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17 Nbre de membres présents : 12 Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes: Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt, le 5 mai à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en audioconférence.

Date de convocation: 23 avril 2020

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- DERVILLE- GOT - GUILLEN - PIASECKI.

MM CORSAN-DELAUNAY- FEDIEU- GIRARD- LORIAUD- PLISSON-

RENARD

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY

Délibération N°2020-01-18: Plan de gestion du phare - Intention de répondre à l'appel à Projet de l'Etat « Plans de paysage » 2020 lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire

Vu le dossier de candidature d'inscription du Phare de Cordouan au patrimoine mondial et la fiche action 2.4.1 du plan de gestion « Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon » ;

Vu l'appel à projets national 2020 « Plans de paysage » ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

<u>Article 1</u>. De manière à répondre à l'appel à projet en 2020, d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une subvention forfaitaire d'un montant de 30 000 € auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire,

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 05 mai 2020

